

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 13 mars 2018

Délibération n°24- 2018 relative à l'approbation du renouvellement de l'agrément du service civique de l'URCA

Vu le code de l'Éducation, et notamment son article L719-7

Vu le code du service national, et notamment ses articles L210-1 et suivants.

Vu la loi n°2010-241 du 10 Mars 2010 relative au service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 Mai 2010 relatif au service civique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 8 juillet 2014 relative à la mise en place du service civique.

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le renouvellement de l'agrément du service civique de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Signature du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note relative au renouvellement du service civique

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018